

**DEPARTEMENT DE
LA HAUTE-SAVOIE**

**ARRONDISSEMENT
DE ST JULIEN-EN-
GENEVOIS**

REPUBLIQUE FRANCAISE

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
ANNEMASSE – LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA – 74100 ANNEMASSE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL**

OBJET :

**CREATION,ACTUALISATION ET CLOTURE DES
AUTORISATIONS
D'ENGAGEMENT ET DE
CREDITS DE
PAIEMENT(AECP) -
BUDGET PRINCIPAL**

N° CC_2024_0114

Séance du : mercredi 16 octobre 2024

Convocation du : 9 octobre 2024

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 56

Président de séance : Gabriel DOUBLET

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

Membres présents :

Guillaume MATHELIER, Laurent GILET, Bertilla LE GOC, Christian DUPESSEY, Christian AEBISCHER, Michel BOUCHER, Robert BURGNIARD, Dominique LACHENAL, Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Pascale MAYCA, Amine MEHDI, Mylène SAILLET RAPHOZ, Pascal SAUGE, Yves CHEMINAL, Marie-Claire TEPPE-ROGUET, Claude ANTHONIOZ, Marion BARGES-DELATTRE, Paulette CLERC, Anny MARTIN, Jean-Michel VOUILLOT, Jean-Paul BOSLAND, Nadège ANCHISI, Antoine BLOUIN, Odette MAITRE, Denis MAIRE, Christine BURKI, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Gabriel DOUBLET, Yannick CHARVET, Danielle COTTET, Patrick ANTOINE, Jean-Pierre BELMAS, Michel COLLOT, Véronique FENEUL, Pascale PELLIER, Nadine JACQUIER, Daniel DE CHIARA, Maurice LAPERROUSAZ, Marie-Jeanne MILLERET

Représentés :

Ines AYEYB par Nicolas LEBEAU-GUILLOT, Louiza LOUNIS par Dominique LACHENAL, Bernard BOCCARD par Claude ANTHONIOZ, Alain LETESSIER par Marion BARGES-DELATTRE, Sophie VILLARI par Pascal SAUGE

Excusés :

François LIERMIER, Maryline BOUCHÉ, Kévin CHALEIL-DOS-RAMOS, Géraldine VALETTE-GURRIERI, Djamel DJADEL, Matthieu LOISEAU, Chadia LIMAM, Joanny DEGUIN, Anne FAVRELLE, Stéphane PASSAQUAY, Isabelle VINCENT, Julien BEAUCHOT

La présente délibération a pour objet, conformément à l'article R 2311-9 du code général des collectivités territoriales, la création et la révision des autorisations d'engagement (AE) du budget Principal à l'occasion d'une étape budgétaire.

Les autorisations concernées par la présente délibération sont détaillées dans le tableau ci-dessous :

Numéro / opération	Libellé	Modification proposée	Montant AE
2024-3 / 919	Marchés éco 2025-228	Création de l'autorisation d'engagement	8 880 000,00 €
TOTAL des autorisations d'engagement			8 880 000,00 €

La création et la répartition des crédits de paiement sont détaillées dans les annexes jointes à la présente

délibération.

Le Conseil Communautaire, entendu l'exposé du rapporteur,

Après en avoir délibéré :

A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER la création et l'actualisation des autorisations d'engagement et des crédits de paiements du budget Principal dans les conditions prévues en annexe.

Pour le président et par délégation,

Le secrétaire de séance,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la délibération ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.

MARCHES ECO 2025-2028 - CREATION DE PROGRAMME DM 2024-02

AECP 2024-3
Opération 919

Envoyé en préfecture le 18/10/2024

Reçu en préfecture le 18/10/2024

Publié le 21/10/2024

ID : 074-200011773-20241017-CC_2024_0114-DE



Budget Principal

Autorisation d'engagement - Crédits de paiement	montant total du programme (TTC) DM 2024-02	2024		2025		2026		2027		2028		Total	
		%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant
		Prestation d'assistance et de soutien au développement économique du territoire	6 720 000,00 €	0%	- €	27%	1 800 000,00 €	23%	1 560 000,00 €	27%	1 800 000,00 €	23%	1 560 000,00 €
Développement territorial de l'orientation tout au long de la vie (Cité des Métiers), des compétences et de la formation (dont l'enseignement supérieur recherche)	2 160 000,00 €	0%	- €	25%	540 000,00 €	25%	540 000,00 €	25%	540 000,00 €	25%	540 000,00 €	100%	2 160 000,00 €
Total	8 880 000,00 €	0%	- €	26%	2 340 000,00 €	24%	2 100 000,00 €	26%	2 340 000,00 €	24%	2 100 000,00 €	100%	8 880 000,00 €

CREATION DE L'AECP MARCHES ECO 2025-2028

Annemasse Agglo exerce les compétences en terme de développement économiques telles que mentionnées à l'article L5216-5-I du Code Général des Collectivités Territoriales, et mène également une politique active pour maintenir, renouveler, et enrichir le « vivier de compétences local », condition première et indispensable à un développement économique, à travers un certain nombre d'actions sur l'orientation (Cités de métiers), les compétences et la formation.

Afin de mettre en œuvre opérationnellement une large partie de ces compétences, Annemasse Agglo, en complément et en appui de ses propres services, a recours depuis de nombreuses années à un prestataire de services. Deux marchés publics ont ainsi été passés en 2020 :

- Un marché pour « l'assistance et soutien au développement économique, de l'emploi et de la formation sur le territoire d'Annemasse Agglo » ;
- Un marché spécifique à la Cité des Métiers du Grand Genève, pour « l'animation du centre associé d'Annemasse et la coordination à l'échelle du Genevois français » (marché passé dans le cadre d'un groupement de commandes avec le Pôle métropolitain).

Ces deux marchés arrivant à échéance au 31 décembre 2024, une nouvelle consultation est actuellement en cours pour renouveler ces prestations de services, mais en les réorientant/reconfigurant pour s'adapter à l'évolution des besoins de l'agglomération. C'est pourquoi il a été proposé en bureau communautaire du 18 juin 2024 de restructurer les missions de la manière suivante :

- Un élargissement du marché passé en groupement de commande avec le Pôle métropolitain, qui couvrira désormais l'ensemble des sujets relatifs à l'orientation, les compétences et la formation. Les missions confiées au prestataire pour le compte d'Annemasse Agglo s'articuleront autour de 4 axes : participer à des instances/rencontres « transversales », et effectuer un reporting global sur les missions confiées ; animer le Centre associé d'Annemasse de la Cité des métiers et ses points-relais ; favoriser le recrutement et la fidélisation des personnels et des compétences ; appuyer le développement de la formation, et notamment de la formation supérieure, sur le territoire d'Annemasse Agglo.

- Un autre marché recentré sur les missions plus « classiques » ou « transversales » pour une assistance au développement économique. Les missions confiées au prestataire pour le compte d'Annemasse Agglo s'articuleront autour de 6 axes : fournir à la collectivité une assistance-conseil permanente (veille économique, appui à la stratégie de développement économique et d'attractivité, appui au positionnement et à l'aménagement des espaces et projets à vocation économiques) ; relier l'offre foncière et immobilière à vocation économique sous portage tant public que privé à la demande des entreprises ; soutenir les entrepreneurs locaux ; communiquer sur l'offre de services, contribuer à l'acculturation des acteurs du territoire à l'économie, et stimuler les échanges inter-entreprises ; animer « PULS, Locomotive ville durable » ; animer la Cité de la Solidarité Internationale.

Ces nouveaux marchés seront conclus pour une durée maximale de 4 ans, et certaines missions récurrentes seront engagées sur les 4 années.

Le montant total des prestations sur la durée de l'accord cadre est estimé à 7 400 000€ HT, soit 8 880 000 € TTC.

Au vu de la durée des prestations et de leur montant estimatif, il est proposé de créer une autorisation de programme de 8 880 000 € lors du vote de la Décision Modificative n°2024-02, dont les crédits de paiement seraient répartis comme suit :

Années	DM 2024-02 Création de l'opération
2024	0,00 €
2025	2 340 000,00 €
2026	2 100 000,00 €
2027	2 340 000,00 €
2028	2 100 000,00 €
TOTAL	8 880 000,00 €